

# Information grand public

MAJ :  
19.04.23

## Infection invasive à méningocoque B Campagne de vaccination en cours dans l'Est lyonnais

### Questions générales sur la maladie et la situation dans la région

#### 1. Qu'est-ce que c'est ?

Le méningocoque est une bactérie que l'on trouve fréquemment dans la gorge. Elle peut déclencher une maladie grave : l'infection invasive à méningocoque (IIM), plus communément appelée « **méningite** » ou « **septicémie** ». Si elles ne sont pas prises à temps, elles peuvent être mortelles ou laisser des séquelles importantes. Il existe plusieurs groupes de méningocoque : les C, B et W sont les plus courants. Un nouveau variant du groupe B a émergé en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021.

#### 2. Combien y-a-t-il de cas au total dans la région Auvergne-Rhône-Alpes ?

En 2022, 60 cas d'IIM (toutes souches confondues) ont été signalés en Auvergne-Rhône-Alpes, avec une recrudescence à partir d'octobre. Une attention particulière est portée sur la souche B, suite à l'apparition du nouveau variant. **A ce jour, l'ARS a connaissance de 17 personnes infectées par ce nouveau variant depuis septembre 2021 dans la région.**

#### 3. Pourquoi porter une attention particulière sur le nouveau variant ?

Les cas liés à cette nouvelle souche étaient regroupés majoritairement dans deux zones (Chambéry et Est lyonnais) où le risque de déclarer une infection invasive à méningocoque était beaucoup plus élevé que dans le reste de la région. Une surveillance épidémiologique spécifique a été mise en place pour surveiller ce nouveau variant.

#### 4. De quand date l'apparition de ce nouveau variant dans la région ?

Le premier cas de ce nouveau variant a été déclaré en septembre 2021.

#### 5. Quel âge ont les personnes qui ont été malades ?

Elles ont majoritairement entre **16 et 21 ans**.

## 6. Le nombre de cas liés au variant augmente-t-il actuellement ?

Nous n'observons pas d'augmentation inquiétante du nombre de cas liés à ce variant. Toutefois, **la campagne de vaccination est toujours en cours dans l'Est lyonnais en raison de la survenue de cas récents qui suggère une persistance de la circulation de la souche dans ce secteur.**

## 7. Est-ce qu'il y a eu des décès ?

Parmi les 17 personnes infectées par la nouvelle souche B, l'une d'entre elle est décédée (dans la zone de Chambéry). La létalité (nb de décès par IIM/nb de cas confirmés d'IIM) des méningocoques est d'environ 10%. Nous n'avons pas d'indication à ce jour que ce nouveau variant serait plus dangereux que les autres méningocoques.

## 8. Pourquoi une campagne de vaccination contre le méningocoque B ?

Le vaccin contre le méningocoque C est inscrit comme vaccin obligatoire dans le calendrier vaccinal des 0-2 ans depuis 2018 et celui contre le méningocoque B est recommandé depuis 2022, uniquement pour les 0-2 ans. Dans les situations particulières, la vaccination peut être étendue à d'autres tranches d'âge. **La campagne de vaccination mise en place par l'ARS a pour objectif de protéger les populations les plus à risque (0-2 ans et 16-24 ans) dans ces zones d'hyperendémie.**

## 9. Quels sont les secteurs concernés par la vaccination et comment ont-ils été déterminés ?

**Depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, seule la zone de l'Est lyonnais est concernée par la campagne de vaccination, soit 90 communes** des départements de l'Ain (01), de l'Isère (38) et du Rhône (69).

La liste des communes concernées est en ligne sur **le site internet de l'ARS : [Le méningocoque B : situation spécifique en cours en ARA > Rubrique Usagers > Le méningocoque B](#)**

Les zones ont été **déterminées par les épidémiologistes de Santé publique France**. Dans ces zones définies par regroupement des cas, Santé publique France a identifié un nombre de cas supérieur à l'attendu pour la taille de la population et des excès de risque d'être infecté par le nouveau variant.

## 10. Combien de personnes sont-elles concernées par cette campagne de vaccination ?

En juillet 2022, l'Assurance maladie, au regard des personnes affiliées au sein des caisses concernées, avait identifié environ 30 000 enfants de 0-2 ans et jeunes de 16-24 ans domiciliés dans la zone de Chambéry et 26 000 domiciliés dans la zone Est de Lyon.

Le secteur de Chambéry n'ayant pas eu de nouveau cas depuis avril 2022, la campagne de vaccination pour les 16-24 ans a pris fin dans ce secteur le 1<sup>er</sup> février 2023.

**La campagne de vaccination est toujours en cours dans l'Est lyonnais. Les derniers cas détectés vivant dans un secteur géographique proche (10 communes), des actions de communication ciblées sont prévues à destination des 5 000 jeunes de 16-24 ans recensés dans cette zone par l'Assurance maladie et les autres régimes d'assurés sociaux : relance par courrier, relais via les mairies et pharmacies, etc.** En effet, malgré les efforts mis en œuvre par les professionnels de santé et partenaires depuis juillet 2022, la couverture vaccinale est restée faible (15%).

**La recommandation de vaccination des 0-2 ans est toujours en vigueur - recommandation nationale, qui n'est pas liée à ce contexte régional.**

## 11. Que doit-on faire dans le cas où des parents ou assurés n'auraient pas reçu de courrier alors qu'ils sont dans les territoires identifiés ?

Les personnes qui n'auraient pas reçu de courrier mais qui font partie de la cible concernée (16-24 ans dans l'Est lyonnais) peuvent demander à se faire vacciner dans les mêmes conditions que les autres. Les médecins prescriront dans ce cas le vaccin en indiquant le contexte d'hyperendémie.

## 12. Mon médecin est-il au courant de cette situation ?

Tous les médecins des secteurs concernés ont été prévenus et sensibilisés sur la situation liée à ce nouveau variant (courrier, points de situation réguliers depuis juillet 2022, etc.).

## 13. Quels sont les symptômes de cette maladie ?

- La maladie se manifeste le plus souvent par de la fièvre, des maux de tête importants, souvent accompagnés de vomissements.

Plusieurs **tâches rouges** ou violacées nommées « purpura » peuvent apparaître rapidement ; elles ont comme caractéristique de ne pas disparaître lorsque l'on appuie dessus. Elles peuvent grossir très rapidement. Ces tâches peuvent s'accompagner d'une fièvre élevée mal tolérée.

**Si c'est le cas, il est nécessaire de contacter en urgence le 15** car cela signifie que l'infection s'est disséminée dans le corps.

- La personne malade peut également avoir des troubles de la conscience, une couleur du visage pâle voire grise, de la diarrhée en plus de la fièvre et des vomissements, une intolérance à la lumière ou au bruit, une raideur de la nuque, des courbatures importantes, une grande fatigue, une importante somnolence, des paralysies oculaires ou encore des convulsions.

## 14. Les symptômes sont-ils les mêmes pour les nourrissons et les adultes ?

En partie. Cependant, pour le nourrisson, les symptômes sont difficiles à reconnaître. Il va avoir un comportement très différent de celui que l'on connaît, avec beaucoup de somnolence anormale, des douleurs, des pleurs incessants, une irritabilité importante. Il va refuser de s'alimenter et peut avoir un teint gris ou marbré et paraître abattu ou « mou ».

## 15. Quelles sont les recommandations à suivre si l'on présente les symptômes de la maladie ?

Appeler **en priorité son médecin traitant**. En cas d'indisponibilité, ou de **signes de gravité** (fièvre mal tolérée, apparition de tâches sur la peau) **contacter le 15**.

## 16. Hormis dans la gorge, quelles sont les autres zones où la bactérie peut se trouver ?

La bactérie peut se trouver également **dans le nez**.

## 17. Pouvons-nous avoir le Covid-19 et cette maladie en même temps ?

Oui.

## 18. La transmission peut-elle vraiment avoir lieu même si la personne avec qui l'on a été en contact n'a pas de symptômes ?

Oui. La contamination **peut se produire par des contacts proches et prolongés** avec un porteur du germe (personne qui est porteuse de la bactérie mais qui n'est pas malade et qui n'a donc aucun symptôme). Cette bactérie se transmet, par exemple, par la toux ou les postillons.

## 19. Quels sont les gestes barrières à mettre en place ?

Les **gestes barrières** à adopter sont les mêmes que ceux pour se protéger du Covid-19 ou de toutes maladies respiratoires se transmettant par les gouttelettes de salive.

- Éviter les contacts rapprochés (moins d'1 mètre) et prolongés ;
- Porter un masque ;
- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.

## Questions générales sur le vaccin

### 20. Comment savoir si nous sommes vaccinés contre le méningocoque B ?

Il existe plusieurs types de méningocoque. Il se peut que vous ou votre enfant soit vacciné, notamment contre le méningocoque C. Il ne s'agit pas des mêmes vaccins. Les vaccins contre le méningocoque B sont le **Bexsero®** et le **Trumenba®**. Si ces noms ne figurent pas sur le carnet de santé, c'est que vous ou votre enfant n'a pas été vacciné.

### 21. Quelles sont les démarches pour me faire vacciner ?

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, seul l'Est lyonnais est concerné par la campagne de vaccination. Retrouvez [la liste des communes concernées sur le site de l'ARS](#).  
Il est toujours recommandé aux parents des 0-2 ans de vacciner leurs enfants.

#### Si vous disposez d'une mutuelle :

1. Prenez rendez-vous avec votre médecin ou votre pédiatre : il vous prescrira le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) sur présentation du courrier que vous avez reçu. Cette démarche peut être réalisée en téléconsultation.

**Attention : le courrier de l'ARS n'est pas une ordonnance ; il ne permet pas la délivrance du vaccin (Trumenba®/Bexsero®).**

2. Présentez l'ordonnance du médecin dans une pharmacie pour retirer le vaccin (Trumenba®/Bexsero®).
3. Depuis le 7 novembre 2022, les pharmaciens sont en mesure de vacciner les plus de 16 ans. L'acte est remboursé par l'Assurance maladie.

Mais si vous préférez, vous pouvez prendre rendez-vous avec votre médecin pour vous faire vacciner.

Il faudra répéter la démarche pour réaliser la 2<sup>ème</sup> dose et ainsi compléter le schéma vaccinal.

#### Si vous n'avez pas de mutuelle :

1. Prenez rendez-vous avec votre médecin : il vous prescrira le vaccin sur présentation du courrier que vous avez reçu. Cette démarche peut être réalisée en téléconsultation.
2. **Pour obtenir le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) gratuitement**, rendez-vous dans l'une des 10 pharmacies conventionnées ou centres de vaccination (cf. liste en fin de document). Attention, si vous allez dans une autre pharmacie, vous devrez payer une partie du vaccin (Trumenba®/Bexsero®) (non-remboursable).
3. La vaccination peut être effectuée par votre médecin, en centre de vaccination ou dans l'une des 10 pharmacies conventionnées.

### 22. Quels sont les vaccins utilisés pour la vaccination ?

Il s'agit du vaccin **Bexsero®** du laboratoire GSK Vaccines : [BEXSERO - MesVaccins.net](#) et le vaccin **Trumenba®** du laboratoire Pfizer.

### 23. Quelle est leur posologie ?

**Bexsero® :**

- **Pour les 0-2 ans :** 2 doses à 2 mois d'intervalle minimum + un rappel (intervalle variant selon l'âge : plus d'infos sur le site [MesVaccins.net](https://www.mesvaccins.net))
- **A partir de 11 ans :** 2 doses à un mois d'intervalle minimum
- **Pour les autres tranches d'âge :** consultez le site [MesVaccins.net](https://www.mesvaccins.net)

**Trumenba® (possible qu'à partir de l'âge de 10 ans) :**

- **A partir de 10 ans :** 2 doses à 6 mois d'intervalle minimum ou 3 doses : 2 doses à au moins 1 mois d'intervalle, suivies d'une troisième dose administrée au moins 4 mois après la deuxième dose
- **Pour les autres tranches d'âge :** consultez le site [MesVaccins.net](https://www.mesvaccins.net)

### 24. Pourquoi le choix de vaccin s'est initialement porté sur le Bexsero® ?

Lors de la mise en place de la campagne de vaccination, le [Trumenba®](https://www.mesvaccins.net) n'était pas encore remboursé. Par ailleurs, la vaccination par le Trumenba® n'est possible qu'à partir de 10 ans. Ce vaccin induit également un schéma vaccinal de 3 doses quel que soit l'âge (contre 2 doses pour le Bexsero® pour les 16-24 ans). Remboursé depuis le 8 juillet 2022, le Trumenba® peut être prescrit par le médecin généraliste. Toutefois, si les 2 vaccins peuvent être utilisés pour la vaccination, ils ne sont pas interchangeables. **Le schéma vaccinal complet doit être réalisé avec le même vaccin.**

### 25. Si mon enfant n'est pas dans les tranches d'âge indiquées (0-2 ans / 16-24 ans), puis-je le faire vacciner aussi par prévention ? Si non, pourquoi ?

À ce jour, les autorités sanitaires ne recommandent pas la vaccination pour cette maladie en dehors des 2 tranches d'âge indiquées car les personnes des autres tranches d'âge n'ont pas de sur risque de développer une infection invasive à méningocoque B.

### 26. Le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) est-il vraiment efficace ?

Oui. Des anticorps apparaissent chez les personnes vaccinées. Une réduction importante des nouveaux cas d'infections invasives à méningocoques est observée dans les pays (Royaume-Uni, Portugal, Italie) qui ont mis en place un programme de vaccination.

### 27. Est-ce qu'il y a des contre-indications concernant la vaccination ?

**Comme pour tout médicament**, il faut se référer à la **notice du vaccin** et ne pas hésiter à demander conseil à son médecin ou pharmacien. La vaccination doit être reportée chez les sujets souffrant d'une maladie fébrile sévère aiguë. Toutefois, la présence d'une infection mineure, telle qu'un rhume, n'entraîne pas le report de la vaccination.

Néanmoins, **pour le vaccin Trumenba®**, ce dernier ne doit pas être administré par voie intraveineuse, intradermique ou sous-cutanée. Il ne doit pas être injecté aux sujets présentant une thrombocytopénie ou tout autre trouble de la coagulation. Ce vaccin ne doit pas être mélangé avec d'autres vaccins dans la même seringue.

**Pour le vaccin Bexsero®**, ce dernier ne doit pas être injecté par voie intravasculaire.

**Concernant les femmes enceintes ou allaitantes**, il n'existe pas de données sur l'utilisation du vaccin (Trumenba®/Bexsero®). Le risque potentiel pour les femmes enceintes est inconnu. Le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) doit être utilisé durant l'allaitement seulement si les avantages possibles l'emportent sur les risques potentiels.

## 28. Est-ce qu'il y a des effets indésirables/secondaires suite à la vaccination ?

Comme pour tout vaccin, des réactions peuvent apparaître après la réalisation de l'injection telles que de la fièvre, de la fatigue, un possible mal de tête, une irritabilité, de la diarrhée, des nausées, des vomissements, des douleurs musculaires, articulaires ou au niveau du site d'injection ou encore des rougeurs. La prise de paracétamol, avant et six heures après l'injection, réduit les effets indésirables tels que la fièvre, sans diminuer l'efficacité du vaccin. De plus, comme pour tous les vaccins, des réactions allergiques graves peuvent exceptionnellement survenir après la vaccination.

## 29. Comment conserver le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) si l'on ne peut pas se faire vacciner tout de suite après l'avoir acheté ?

Le vaccin doit être **conservé au réfrigérateur** entre + 2° C et + 8° C avec son emballage d'origine à l'abri de la lumière. Il ne doit pas être congelé.

## 30. Le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) est-il bien remboursé ?

Pour information, une dose de ces vaccins coûte 83,70€.

**Dans le cadre de cette campagne, ces vaccins sont remboursés à hauteur de 65 % par l'Assurance maladie. Les 35 % restant sont pris en charge par votre mutuelle.**

La prescription puis la vaccination par votre médecin remplissent les mêmes conditions de remboursement qu'une consultation chez un généraliste (cf. questions 35 et 36).

Depuis le 7 novembre 2022, les pharmaciens peuvent également vacciner les plus de 16 ans. Attention, il faut toutefois la prescription de votre médecin pour que le pharmacien puisse délivrer le vaccin.

Si vous faites partie des publics concernés (tranches d'âges et secteurs géographiques), vous n'avez donc **aucun frais** à votre charge (hors participation forfaitaire de 1 € demandée aux personnes âgées de plus de 18 ans, s'appliquant à toutes les consultations ou actes réalisés par un médecin).

**Si vous n'avez pas de mutuelle ou pas de médecin traitant**, vous pouvez vous faire vacciner dans les lieux de vaccination listés en fin de document.

## 31. Qu'en est-il du remboursement par l'Assurance maladie du vaccin (Trumenba®/Bexsero®) pour les classes d'âge non concernées dans ce contexte épidémique ?

À ce stade, **la cible concerne les enfants de moins de 24 mois**, correspondant notamment au [calendrier vaccinal de la Haute Autorité de santé](#) et **les 16-24 ans**. Les autres tranches d'âge peuvent être vaccinées **si le médecin le juge utile mais sans prise en charge financière**, sauf si la personne répond à d'autres critères spécifiques tels que l'existence d'un déficit immunitaire.

**Si la 1<sup>re</sup> dose de vaccin a été administrée dans la fourchette des tranches d'âge préconisées, les autres doses nécessaires pour compléter le schéma vaccinal seront remboursées.**

## 32. Mon médecin peut-il prescrire toutes les doses en même temps ?

Oui. Dans ce cas, il est très important de conserver vos vaccins au réfrigérateur (cf. question 28).

La prescription du vaccin peut être réalisée en téléconsultation. N'hésitez pas à demander à votre médecin.

## 33. Mon médecin peut-il me vacciner ?

Oui. Il vous prescrira d'abord l'achat du vaccin en pharmacie. Il vous faudra ensuite prendre d'autres rendez-vous pour les injections ultérieures.

#### 34. Les pharmaciens peuvent-ils me prescrire le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) s'il n'a pas été prescrit par mon médecin ?

Non. Les pharmaciens ne peuvent pas **prescrire** de vaccin ni vous le délivrer s'il ne vous a pas été prescrit par votre médecin.

#### 35. Les pharmaciens peuvent-ils réaliser l'injection de ces vaccins ?

Depuis le 7 novembre 2022, les pharmaciens sont autorisés à vacciner les plus de 16 ans. Une prescription de votre médecin est toutefois nécessaire pour que le pharmacien puisse délivrer le vaccin.

#### 36. La consultation chez le médecin pour avoir la prescription du vaccin (Trumenba®/Bexsero®) est-elle remboursée ?

**Oui, comme toute consultation médicale** (hors participation forfaitaire de 1 € demandée aux personnes âgées de plus de 18 ans s'appliquant à toutes les consultations ou actes réalisés par un médecin). Il vous est possible de faire cette démarche en téléconsultation.

#### 37. La consultation chez le médecin pour l'injection du vaccin (Trumenba®/Bexsero®) est-elle remboursée ?

**Oui, comme toute consultation médicale** (hors participation forfaitaire de 1 € demandée aux personnes âgées de plus de 18 ans s'appliquant à toutes les consultations ou actes réalisés par un médecin).

#### 38. Peut-on faire ce vaccin (Trumenba®/Bexsero®) en même temps que d'autres vaccins du calendrier vaccinal ?

**Oui, en fonction de votre accord** (en tant que parent) **et de celle du médecin.**

Par exemple, le rappel à 12 mois peut être proposé en même temps que la 1<sup>e</sup> injection de vaccin rougeole-oreillons-rubéole et que la 2<sup>e</sup> injection du vaccin contre le méningocoque C. Il est possible de faire ces trois vaccins au cours d'une même consultation.

Pour le Trumenba®, en cas d'administration concomitante avec d'autres vaccins, il doit être administré dans un site d'injection distinct.

#### 39. Le vaccin (Trumenba®/Bexsero®) est-il efficace sur la transmission ?

Le vaccin est efficace pour **empêcher que la maladie se développe** chez la personne vaccinée. Cependant, **il n'empêche pas la transmission** de la bactérie d'une personne à une autre.

### Les personnes contacts

#### 40. Que doivent faire les personnes « contacts à risque » d'une personne qui a développé la maladie ?

Lorsque l'ARS reçoit la confirmation d'un cas d'infection invasive à méningocoque, elle contacte individuellement toutes les personnes qui ont été en **contact rapproché et prolongé** avec la personne malade pour recommander la prise rapide d'un traitement antibiotique, éventuellement complété par une vaccination.

#### 41. Est-ce qu'il y a des personnes plus à risque que d'autres ? Si oui, lesquelles ?

- Les personnes immunodéprimées ;
- Les personnes ayant été en contact étroit avec une personne présentant une IMM ;
- Les personnels de laboratoire de recherche travaillant sur le méningocoque ;
- Les voyageurs dans certaines conditions ;
- L'existence de plusieurs cas dans un groupe de population.

Il est recommandé pour l'entourage de ces personnes à risque, de se faire vacciner.



## Les nourrissons

### 42. La vaccination pour les nourrissons et enfants est-elle obligatoire ?

Non, elle est recommandée.

### 43. À partir de quel âge dois-je faire vacciner mon enfant par le vaccin Bexsero® ?

À partir de 3 mois mais la vaccination peut commencer à l'âge de 2 mois et au plus tard, avant l'âge de 2 ans. **Seul le vaccin Bexsero® est possible à cet âge-là.**

### 44. Le vaccin est-il dangereux pour les nourrissons et enfants ?

**Aucun signal de sécurité n'a été mis en évidence en France** et dans les pays (Royaume-Uni, Australie, etc.) où des campagnes/programmes de vaccination par Bexsero® ont été mis en place. Les effets indésirables les plus fréquemment rapportés sont une réaction au point d'injection, une fièvre (qui peut être majorée lors des co-administrations avec d'autres vaccins du calendrier des vaccinations) et une irritabilité.

### 45. Combien y-a-t-il de doses de Bexsero® pour les nourrissons ?

**3 doses sont recommandées pour les nourrissons** : 1 dose à l'âge de 3 mois, 5 mois et 12 mois (dose de rappel). Il doit y avoir 2 mois d'intervalle entre les deux premières doses.

## Les personnes de 16-24 ans

### 46. Si mon enfant est âgé de 15 ans mais va bientôt avoir 16 ans, peut-il se faire vacciner aussi ?

Oui, sous réserve de l'avis de votre médecin qui devra mentionner le contexte d'hyperendémie sur la prescription.

### 47. Combien de temps doit-il y avoir entre les deux doses pour les 16-24 ans ?

1 mois d'intervalle au minimum.

### 48. Qu'en est-il pour les 16-24 ans du secteur de Chambéry ?

Le secteur de Chambéry n'ayant pas eu de nouveau cas de ce variant depuis avril 2022, il n'est plus considéré comme en situation d'hyperendémie. Par conséquent, en accord avec l'Assurance maladie, l'ARS a décidé de mettre un terme à la campagne de vaccination (et au remboursement pour les 16-24 ans) dans ce secteur le 31 janvier 2023. Les 16-24 ans ayant réalisé leur première dose avant le 01 février 2023 peuvent bénéficier du remboursement pour le schéma vaccinal total (1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> dose). En revanche, ceux qui réalisent leur 1<sup>e</sup> dose après le 31 janvier ne peuvent pas bénéficier du remboursement.

### 49. Le rappel concerne-t-il uniquement les nourrissons ou également les 16-24 ans ?

Il concerne à ce jour uniquement les 0-2 ans.



## Lieux de vaccination

**Si vous avez une mutuelle**, rapprochez-vous de votre médecin traitant. Consultez la question 20 pour en savoir plus sur la démarche pour vous faire vacciner.

**Si vous n'avez pas de mutuelle ou pas de médecin traitant**, vous pouvez vous faire vacciner dans les lieux de vaccination listés ci-dessous :

### Sur le secteur de l'Est lyonnais : pharmacies, PMI ou services de santé et prévention :

#### Ain :

- Pharmacie de Poncin, 1 place Louis Pasteur, 01450 Poncin - 04 74 37 20 31
- Pharmacie Roux, 216 avenue Général de Gaulle, 01800 Villieu-Loyes-Mollon - 04 74 61 27 61
- Pharmacie du Champ de Mars, 9 rue Alexandre Bérard, 01500 Ambérieu-en-Bugey - 04 74 38 02 26

#### Isère :

- Pharmacie des Dauphins, Centre Leclerc, 38230 Tignieu - 04 72 02 35 36
- Pharmacie de Chavanoz, 2 place de Belmont, 38230 Chavanoz - 04 78 32 29 86
- Pharmacie Lacoste, 11 bis rue des Allobroges, 38230 Charvieu - 04 78 32 10 84
- Pharmacie Martin Pinel, 19 rue Centrale, 38230 Pont-de-Cheruy - 04 78 32 12 40
- Pharmacie Saint-Romain, 1 rue du Stade, 38460 Saint-Romain-de-Jalionas - 04 74 90 42 67
- Maison du Département Haut-Rhône Dauphinois, 45 impasse de l'Ancienne Gare, 38460 Crémieu - 04 74 18 65 60

Pour les 0-2 ans uniquement, au sein des PMI – Maison du Département :

- Porte des Alpes, Parc des Lilattes, 18 avenue Frédéric Dard, 38300 Bourgoin-Jallieu - 04 26 73 05 00
- Isère Rhodanienne, 3 Quai Frédéric Mistral, 38200 Vienne - 04 74 87 93 00

Pour les 16-24 ans uniquement, dans les services suivants :

- Centre départemental de santé - 23 av. Albert 1er de Belgique, 38000 Grenoble - 04 76 12 12 81
- Centre de santé interuniversitaire - Campus Saint Martin d'Hères - 180 rue de la Piscine - 38400 St Martin d'Hères - 04 76 82 40 70
- CeGIDD de Vienne - 10 rue Albert Thomas, 38200 Vienne - 04 81 34 00 50
- CeGIDD de Bourgoin - Parc des Lilattes, 18 av. Frédéric Dard, 38300 Bourgoin-Jallieu - 04 26 73 05 08

#### Rhône :

- Pharmacie des Lumières, 67 rue de la République, 69330 Meyzieu - 04 78 31 54 64
- Pharmacie des Plantées, 100 rue de la République, 69330 Meyzieu - didierdazinieras@orange.fr

Pour les 16-24 ans uniquement, dans les services suivants :

- Centre de Santé et de Prévention Lyon 7 - 2 rue de Marseille, 69007 Lyon - 04 72 73 12 76
- Centre de Santé et de Prévention Vénissieux - 5 place de la paix, 69200 Vénissieux - 04 72 50 08 68

### Sur le secteur de Chambéry :

**Le secteur de Chambéry n'ayant pas eu de nouveau cas depuis avril 2022, la campagne de vaccination (et le remboursement pour les 16-24 ans) a pris fin le 1<sup>er</sup> février 2023.**